



Département de la formation, de la jeunesse
et de la culture

Direction générale de l'enseignement
obligatoire

hep/

Haute école pédagogique du canton de Vaud

A Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs des établissements primaires et
secondaires et, par eux, à
Mesdames et Messieurs les enseignant-e-s
intéressé-e-s

Lausanne, le 7 juin 2013

Formation pour l'enseignement de l'allemand au 2^e cycle primaire HarmoS (5-8P) : complément d'information

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur,

Suite au courrier que la HEP vous a adressé le 27 mai 2013, plusieurs questions récurrentes nous sont parvenues, nécessitant quelques précisions. Certaines d'entre elles relèvent de la DGEO et d'autres de la HEP, d'où ce courrier commun.

L'introduction prochaine d'un enseignement formalisé de l'allemand dès la 5P induit l'exigence que les enseignants¹ concernés disposent d'une maîtrise linguistique et didactique adaptée. Pour qu'ils puissent faire face à ces nouveaux impératifs, la DGEO a décidé d'offrir une formation complémentaire d'envergure, fortement recommandée, aux enseignants généralistes.

Détermination du niveau de langue initial

Afin de construire des programmes de formation tenant compte des besoins réels de l'école, la HEP et l'UNIL doivent déterminer le niveau de maîtrise linguistique de chacun, comme cela a été le cas pour l'anglais.

C'est pourquoi une procédure d'inscription à un *test* préalable a été lancée, avec délai au 21 juin 2013. **Ces inscriptions n'impliquent aucun autre engagement.** Nous invitons donc tous les enseignants généralistes, concernés ou potentiellement intéressés par un enseignement de l'allemand en 5-8P, à s'inscrire sous réserve des situations particulières décrites à la page suivante.

Vers un niveau adapté à l'enseignement en 5-8P à partir de 2019

Le *test* proposé permettra de déterminer la formation nécessaire pour atteindre un niveau C1² spécifique, adapté à l'enseignement en 5-8P, conformément aux exigences du plan d'études romand.

Il n'est pas réaliste de viser pour tous un degré de maîtrise C1 dans tous les contextes possibles d'utilisation de la langue. La formation dispensée par l'UNIL visera donc bien l'atteinte du niveau C1, mais adapté à son usage dans les années 5-8P. Il en ira de même pour les étudiants sortant, dès

¹ La dénomination des fonctions utilisée s'applique indistinctement aux femmes et aux hommes qui les occupent.

² C1 : niveau de référence du cadre européen commun de référence pour les langues (lien à partir de la page d'information du site www.hepl.ch)

2019, de la formation en enseignement primaire HEP, profil 5-8P, qui devront maîtriser ce niveau C1 au terme de leur formation.

Ainsi, une maîtrise linguistique de l'allemand de niveau C1, adapté à l'enseignement en 5-8P, ainsi qu'une maîtrise didactique actualisée, seront nécessaires, à partir de 2019, pour les enseignants en charge de cet enseignement.

Dans l'intervalle, afin de prendre en compte la diversité des situations individuelles, les directeurs garderont la possibilité, dans leur décision de répartition, de confier l'enseignement de l'allemand à des enseignants qui disposent d'une formation didactique et d'une maîtrise linguistique correspondant au niveau B2. Pour rappel, ce niveau est un pré-requis à la formation initiale des enseignants primaires à la HEP depuis 12 ans et donne lieu, depuis 2012, à la délivrance d'une attestation aux gymnasiens obtenant au minimum la note 4 à leur maturité.

Prise en compte des situations particulières

Les diplômés d'une Ecole Normale ou d'une HEP, qui disposent déjà ou disposeront prochainement d'une certification de niveau C1 reconnue (selon liste consultable en ligne sur la page d'accueil du site de la HEP VD, www.hepl.ch³), obtenue en 2003 ou postérieurement, ou les personnes au bénéfice d'un titre de formation générale ou professionnelle de niveau secondaire minimum, acquis dans une région germanophone, n'ont pas à s'inscrire, ni au test préalable, ni à la formation linguistique. Ils pourront s'inscrire ultérieurement directement à la formation didactique.

Les autres personnes disposant d'un diplôme pour l'enseignement préscolaire et primaire, profil +3/+6 (5-8 HarmoS) HEP, ou d'un titre jugé équivalent, délivré en 2003 ou postérieurement, n'auront pas à s'inscrire à la formation didactique, mais sont concernées par la formation linguistique et invitées à s'inscrire au test préalable.

Calendrier

Sur la base des résultats du test préalable, la HEP et l'UNIL élaboreront des scénarii de formation adaptés. Selon ces derniers, la DGEO décidera des moyens mis à disposition. Ce n'est que dans le courant de l'année 2013-2014, en fonction du programme adapté à leurs besoins et du calendrier proposé par la HEP et l'UNIL, ainsi que des conditions de formation définies par la DGEO, que les personnes qui ont participé au test confirmeront ou non leur inscription à la formation linguistique et didactique.

Les premiers cursus de formation débuteront à l'automne 2014, puis d'autres suivront en 2015 ou en 2016. Les derniers devraient se terminer en 2018. Selon les résultats des tests et dans une étape intermédiaire, des programmes permettant d'atteindre le niveau B2 seront également proposés.

Espérant que ces précisions vous auront été utiles, nous vous adressons, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Serge Martin
Directeur général adjoint
DGEO - DP



Gaëtan Dubail
Directeur général adjoint
DGEO - DRH



Cyril Petitpierre
Directeur de la formation
HEP Vaud

³ N. B. : Le *Goethe Institut* ne confirme pas que le ZMP (*Zentrale Mittelstufenprüfung*) correspond toujours au niveau C1 pour les différentes compétences vérifiées, alors que c'est bien entendu le cas pour le *Goethe-Zertifikat C1*.